

De : urs.hayoz@astra.admin.ch [<mailto:urs.hayoz@astra.admin.ch>]

Envoyé : mercredi 12 novembre 2014 11:13

À : justine.moreau@kn-sa.ch

Cc : oliver.kohle@kn-sa.ch; ernesto.hadorn@astra.admin.ch

Objet : Prise de position - Projet éolien Le Rosel

Madame,

Nous avons reçu votre message électronique et nous pouvons répondre comme suit:

En référence aux documents d'accompagnement dans le cadre de la construction d'éoliennes, on constate que la construction est en dehors des alignements fédéraux. Nous ne prenons pas position à la construction d'éoliennes. Nous rappelons que les dispositions légales doivent d'être respectées et doivent être contrôlées par l'autorité responsable.

Du point de vue de la route nationale, nous faisons remarquer que la publicité doit être approuvée par l'OFROU, si elle se trouve dans le champ de visibilité des conducteurs.

Pour info:

Ordonnance sur la signalisation routière OSR 741.21:

Art. 98¹Réclames routières sur les autoroutes et les semi-autoroutes

¹ Les réclames routières sont interdites aux abords des autoroutes et des semi-autoroutes.

Ne hésitez pas à nous poser vos questions.

Meilleures salutations

Urs Hayoz

Spécialiste technique de la police des constructions

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

Office fédéral des routes OFROU

Division Infrastructure routière

Filiale Thoune

Support

Uttigenstrasse 54, 3600 Thoune

Tél. +41 58 468 24 03 / +41 79 879 19 95

Fax +41 58 468 25 90